

**CIHM  
Microfiche  
Series  
(Monographs)**

**ICMH  
Collection de  
microfiches  
(monographies)**



**Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques**

**© 1996**

## Technical and Bibliographic Notes / Notes technique et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modifications dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates end/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image / Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.
- Opposing pages with varying colouration or discolourations are filmed twice to ensure the best possible image / Les pages s'opposant ayant des colorations variables ou des décolorations sont filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below /  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

	10x		14x		18x		22x		26x		30x
	12x		16x		20x		24x		28x		32x

(Note: The 22x box in the above grid contains a checkmark.)

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

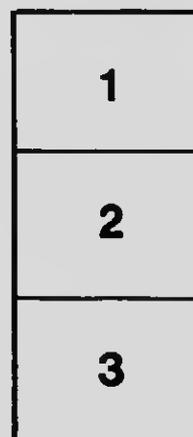
Bibliothèque nationale du Québec

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol  $\rightarrow$  (meaning "CONTINUED"), or the symbol  $\nabla$  (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Québec

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

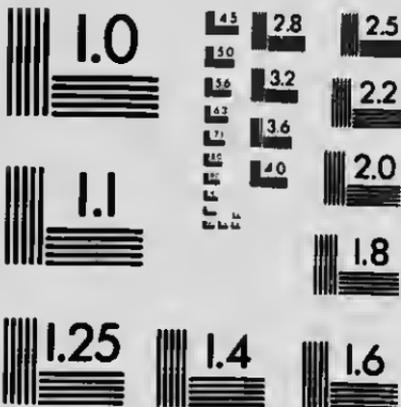
Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole  $\rightarrow$  signifie "A SUIVRE", le symbole  $\nabla$  signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

# MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



**APPLIED IMAGE Inc**

1653 East Main Street  
Rochester, New York 14609 USA  
(716) 482 - 0300 - Phone  
(716) 288 - 5989 - Fax

Contre  
— LA —  
Vaccination

---

Compte rendu du retentissant procès

— DU —

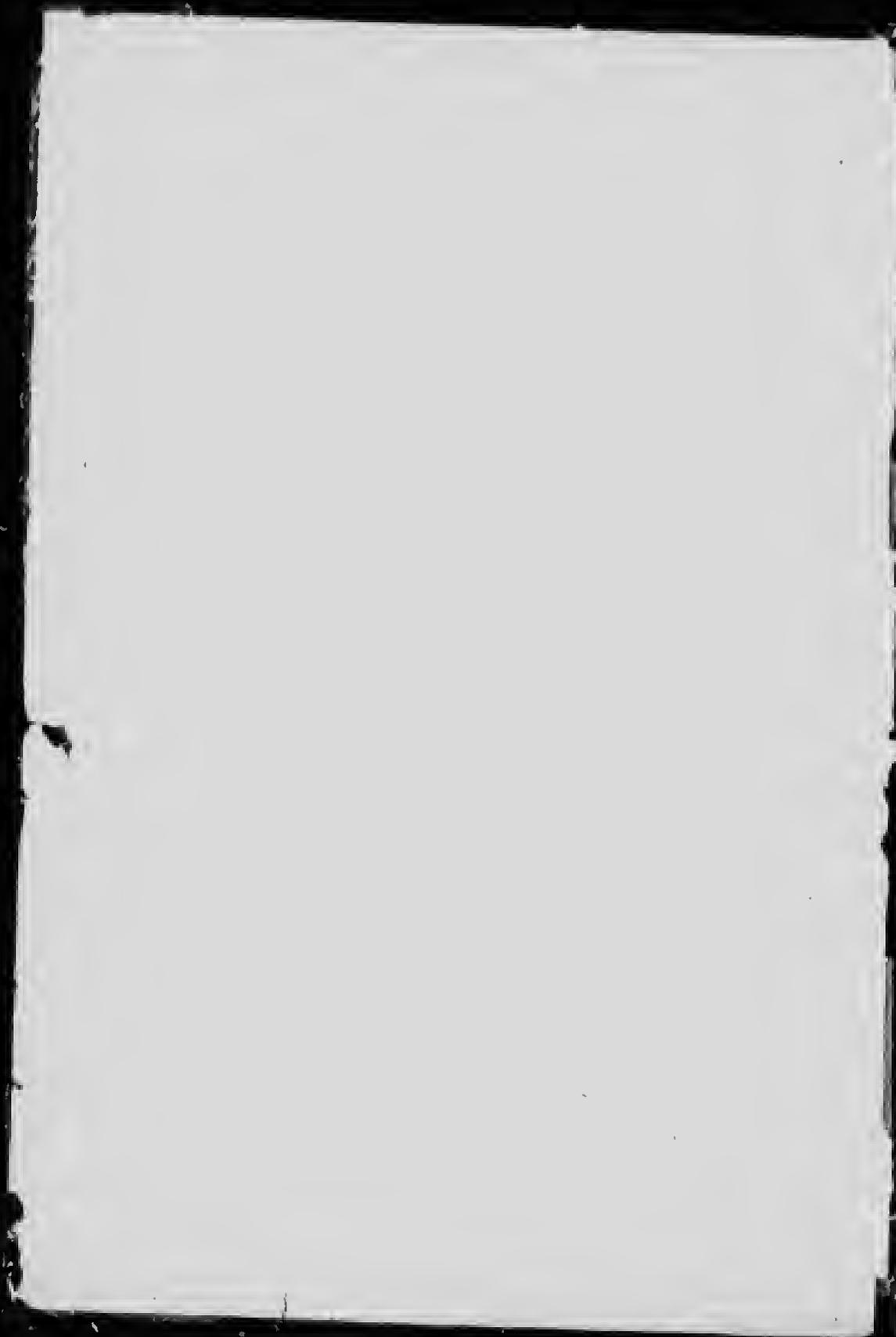
Dr Carlo Ruata,  
et de son acquittement.

---

QUEBEC  
L'IMPRIMERIE NATIONALE  
1920



CONTRE  
— LA —  
VACCINATION



Contre  
— LA. —  
Vaccination

---

Compte rendu du retentissant procès

— DU —

Dr Carlo Ruata,  
et de son acquittement.

---

QUEBEC

L'IMPRIMERIE NATIONALE

1920

P.A.  
638  
R82  
1920

## REFLEXIONS PRELIMINAIRES

Lorsque Saint Ambroise, risquant sa vie, repoussa Théodose, le tyran rouge de sang, qui voulait entrer dans la cathédrale de Milan, il donna au monde un exemple de résistance courageuse qui rendit son nom vénérable dans tous les âges subséquents. Ce ne fut qu'après plusieurs mois de sévère pénitence des preuves satisfaisantes de contrition de la part du pécheur, que l'énergique et humble saint admit le despote obéissant dans le temple sacré qui, autrement eût été souillé par les traces de ses pas.

Dans sa noble défense, le professeur Dr Carlo Ruata a montré que la race de l'intrépide saint, fidèle, patient, inflexible, n'est pas éteinte en Italie. Il n'est donné qu'à un petit nombre d'hommes de suivre droit le sentier de la vérité, en face de l'hostilité professionnelle et de l'aveuglement d'une certaine populace toujours prête à adorer de confiance l'idole du jour, quelque fausses que soient les espérances données par celle-ci. Mais lorsque Ruata découvrit que la foi à la vaccination (foi dans laquelle il avait été élevé et instruit) ne reposait que sur des faussetés; lorsqu'il vit que la diffusion systématique d'une maladie indéniable ne pouvait naturellement être une vraie branche de l'art de guérir; lorsqu'il constata que, en guise de bienfaisance, la lancette meurtrière du vaccinateur ne faisait que ruiner la santé et supprimer la vie, l'esprit de saint Ambroise bouillonna dans son âme, et il vit clairement son devoir qui était de déclarer la vérité coûte que coûte et de combattre cette féroce pratique digne des temps les plus barbares de l'humanité. Dans le temple sacré de la Science il refusa d'admettre le démon tyrannique, sanguinaire, impitoyable, qui s'appe-

lait vaccination et qui persistait insolemment à vouloir y trôner. Prêt à se reconnaître dans une minorité de deux contre tout un monde, son partenaire étant la vérité même, il n'hésita pas à déclarer la guerre au monstre nouveau, en faisant connaître au public, sans ménagement et sans faiblesse, les faits patents qui sont la condamnation du vacin, la honte et la disgrâce du siècle où nous vivons.

Trainé devant les magistrats par les mirmidons du culte rabique de l'empoisonnement officiel du sang, qu'exaspérait la franchise et la vigueur de ses dénonciations, Ruata fit une défense magistrale, héroïque, victorieuse, qui lui valut son relâchement avec le plus grand honneur suivi d'une gloire universelle; car il fut acclamé dès lors comme le vaillant Ulysse qui avait donné le coup de mort au Cyclope en lui crevant l'œil unique (le faux prestige) avec lequel il exerçait ses ravages.

Voilà la magnifique pièce d'éloquence judiciaire que nous allons mettre sous les yeux de nos lecteurs. Ils n'en seront que plus éclairés pour suivre les péripéties du procès engagé à Toronto entre le Bureau fédéral de santé qui veut forcer le Conseil de ville à la vaccination obligatoire de tous les citoyens et le Conseil de ville qui refuse d'obéir à cet ordre.

Heureuse est l'Italie d'avoir eu un de ses enfants capable de faire une telle lutte, devant la violence couronnée, arrogante et pleine de menaces. Et plus heureuse encore l'Italie d'avoir eu une magistrature capable de reconnaître les accents de la vérité et de revendiquer le droit de libre parole en un domaine tel que celui de la vaccination où la fausse science, après avoir usurpé le diadème de l'Etat, avait encore la prétention de faire taire absolument tous ses contradicteurs.

Peu nombreux et insignifiants doivent nous paraître les meurtres perpétrés par le cruel assassin couronné (Théodose) au sein de la malheureuse ville de Thessalonique au IV siècle, si on les

compare aux attentats mortels, insoupçonnés et prolongés contre la vie, commis par les vaccinateurs des deux derniers siècles. La lance et l'épée n'ont pas laissé de poison dans le sang des survivants, comme a fait le vaccin. Il faudra plus de temps pour réparer les ravages des modernes perturbateurs de la santé mondiale qu'il n'en a fallu à Thessalonique pour refaire sa population décimée. Espérons, toutefois, que notre héros, du moins l'histoire de sa glorieuse lutte, réussira comme saint Ambroise, à éveiller la conscience publique et à préparer l'émancipation du Canada qui est encore, hélas, infiniment trop exposé aux coups venimeux des lancettes et des tubes de vaccin.

### L'ACTE D'ACCUSATION

Le 31 juillet 1912, à Pérouse devant le Magistrat stipendiaire comparut le professeur Carlo Ruata accusé d'avoir incité le peuple à se rébellier contre les lois de la vaccination. Le défendeur demanda un exposé clair et précis des articles de l'accusation. Le Magistrat les énuméra comme suit:

1o — "Publication d'une carte postale dénonçant la vaccination.

2o — "Publication, dans son journal, sous le titre de "Vie et maladie", d'un prétendu appel aux médecins d'Italie contenant ce passage: "Une loi quelconque, même édictée par un Parlement et régulièrement sanctionnée, peut-elle forcer un père de famille à exposer ses enfants à une telle série de maux dont le terme est souvent la mort?"

3o — "Publication d'un article intitulé: "Poursuites pour refus de vaccination", où il est dit qu'un Ordre de vaccination émané le 31 mars 1902 est "certainement inconstitutionnel, et que nul citoyen n'est tenu de s'y soumettre;" avec la conclusion: "C'est pourquoi nul citoyen ne doit hésiter à repousser les injonctions de

cette loi sujette à toutes les graves objections que j'ai spécifiées"; et cette autre conclusion: "N'y a-t-il pas une limite au pouvoir d'une législature? Certainement il y en a. Le Parlement n'avait pas le droit d'imposer cette loi; sans droit, il n'en avait le pouvoir; ayant agi en vertu d'un pouvoir usurpé, il a fait acte de tyran."

40 — Répétition des mêmes sentiments dans les numéros 22, 23 et 24 de son journal, savoir: "Que la loi de vaccination obligatoire est une usurpation de la part de la Législature, et qu'aucun citoyen n'est tenu de se soumettre aux ordres de vaccination en vertu de cette loi parce qu'elle est inconstitutionnelle."

Puis le Magistrat demanda:

"Qu'avez-vous à répondre à cette accusation?"

### REPONSE DU DEFENDEUR

"Je maintiens *IN TOTO* ce que j'ai publié. Afin de combattre la grande superstition de la vaccination, j'ai dessiné cette carte postale qui porte, d'un côté, les noms des officiers de la "Ligue internationale contre la vaccination", et de l'autre la devise de la Ligue, aussi dessinée par moi, laquelle devise est le portrait d'un bel enfant plein de vigueur et de santé protégé et tenu par la puissante main de la Nature, avec cette légende à l'entour: **NATURA INTEGR: TALIS ESSE CUPIO: NATURE INTEGR: VOILA CE QUE JE VEUX ETRE.**

Cette inscription résume tout ce qu'il faut dire à ce sujet, et nous avertit que le premier devoir de la science est de respecter la pureté du corps humain, cette grande merveille de la Nature; et que la pratique d'infecter un tel organisme si parfait dans son harmonie (et de prétendre le modifier d'une manière mystérieuse et irrationnelle, pour qu'il puisse, dit-on, résister aux attaques d'une maladie que l'on peut combattre plus rationnellement par des moyens extérieurs inoffensifs) — n'est pas une œuvre de science, mais une invention de l'esprit humain fourvoyé.

En dessous de la devise, j'affirme que cette prétendue protection, cette prétendue immunité, au nom de laquelle un corps sain est violé dans la pureté de son sang, n'existe pas en réalité; que la vaccination ne préserve pas contre la variole, pas même l'espace d'un jour, et que dans un grand nombre de cas, elle est une cause de maladie grave, et même de mort. Tout cela, je suis prêt à le démontrer, à le prouver, dans les termes les plus clairs.

J'ai fait imprimer 100,000 de ces cartes postales, dont la plus grande partie a été distribuée ici même en Italie. Par le moyen de ces cartes, je me propose d'attirer l'attention de notre peuple sur cette singulière aberration de la vaccine qui n'a réussi à se faire accepter avec enthousiasme par les foules que parce que celles-ci ignorent le premier mot de la question; je me propose de susciter des doutes au moins dans les esprits de mes compatriotes, afin qu'ils réfléchissent sérieusement sur la nature de cette pratique, et connaissent bien la vérité avant de s'exposer aux dangers qui sont là devant eux.

### LE POUVOIR DES PARLEMENTS

A l'égard de ce que j'ai dit de la nullité de cette loi de vaccination, je maintiens mon affirmation qu'il y a une limite au pouvoir législatif des parlements. Ce pouvoir expire au seuil des droits naturels de la nature humaine qui ne peuvent jamais être violés honnêtement. Le parlement a un mandat de Dieu et des hommes pour faire des lois justes et honnêtes qui ne sacrifient pas arbitrairement la vie, ni les biens des sujets: il n'a pas de mandat pour imposer des lois qui signifient la ruine de la santé et même la mort des citoyens, dans le seul but et à la seule fin de favoriser des utopistes comme ceux de la vaccination. Un tel mandat, il l'a d'autant moins que les hommes qui décrètent de telles lois n'ont pas la moindre connaissance technique du sujet (on ne craint pas la contradiction en affirmant ceci), mais sont tout simplement entraînés par une vague d'enthousiasme irréfléchi que les intéressés ont pu créer et mouvoir artificiellement.

Je maintiens, de même, tout ce que j'ai publié contre l'Ordre de vaccination. Il est visible à tous ceux qui veulent voir que cet Ordre, fils de la loi, est comme la loi, inconstitutionnel; d'autant plus inconstitutionnel que la loi parle uniquement de vaccination, tandis que l'Ordre exige la revaccination qui peut être pratiquée cent fois sur une même personne pendant sa vie, si l'Ordre va jusque-là, à l'immense profit et satisfaction des pourvoyeurs du vaccin.

Il est évident, pour tous ceux qui veulent voir, que le droit que j'ai d'envoyer mes enfants à l'école, parce que je paye taxe est un droit fondamental dans la constitution de la société, et que ce droit là ne peut m'être enlevé par un Ordre émané d'un Département quelconque. Il ne faut rien moins qu'un Acte du Parlement pour opérer en cette matière. Et encore le Parlement ne peut-il me priver de mes droits civils, surtout de mes droits scolaires, pour des motifs injustifiables, pour des motifs de médecine en litige parmi les hommes. Donc, A FORTIORI, un Ordre départemental ne peut rien faire à cet égard.

**LE MAGISTRAT:** "Vous vous trompez, parce que l'article 129 de la Loi Sanitaire permet aux autorités d'émettre tels ordres et de prendre telles mesures que l'on jugera nécessaire pour prévenir l'introduction et la diffusion de toute maladie contagieuse."

**LE DEFENDEUR:** "Très bien; mais ces ordres ne doivent pas excéder les limites de l'Acte législatif. Qu'arriverait-il si ce pouvoir donné aux autorités municipales ou départementales était interprété dans le sens que telles autorités auront le droit d'émettre tous les ordres qu'il leur plaira de décréter, à tort et à travers?"

**LE MAGISTRAT:** "Si vous n'avez pas d'autres remarques à faire entendre, je vais appeler le Conseil de la poursuite."

**LE DEFENDEUR:** "J'ai encore beaucoup à dire. C'est mon devoir, maintenant, de faire une revue générale de la théorie de la vaccination, pour montrer que, agissant comme j'ai fait, je n'ai sui-

vi que les dictées de la vérité et de la justice, de la conscience et de l'honneur."

LE MAGISTRAT: "Ceci n'a aucun rapport avec l'aspect légal de la question: c'est une perte de temps."

LE DEFENDEUR: "Si votre Honneur veut bien me le permettre je vous ferai observer que ce que j'ai à dire éclairera parfaitement les différents points de l'accusation portée contre moi; car sur cela repose toute la question de la poursuite. De plus, j'ai besoin de démontrer, comme je me sens capable de le faire, que tout homme placé dans ma position, y compris Votre Honneur, agirait comme j'ai fait, par motif de devoir, et que dans le cas d'une condamnation, je serai puni pour avoir fait mon devoir."

LE MAGISTRAT: "Parlez".

### ORIGINE DE LA VACCINATION

LE DEFENDEUR: Un soir de l'an 1719, à Constantinople, la lune, obscurcie par un nuage épais, apparut tout-à-coup, et ses rayons illuminant la figure d'un jeune homme assis en face de Lady Mary Wortley Montagu, épouse de l'ambassadeur anglais, lui découvrirent un spectacle qui lui arracha un cri d'épouvante et la fit s'évanouir; sur quoi le jeune homme désespéré, parce qu'il comprenait la raison de cette frayeur, courut d'un trait se jeter dans la mer et se noyer.

La dame et le jeune homme s'étaient rencontrés déjà bien des fois auparavant, dans ce même jardin à cette même heure; mais pendant les deux mois qu'avait duré l'interruption de leurs rencontres, le noble jeune homme avait subi une attaque de petite vérole qui l'avait complètement défiguré; et le choc nerveux produit sur la dame par cette soudaine apparition au clair de la lune, était la cause du double accident.

Cet événement tragique fit une si profonde impression sur Lady Montagu, qu'elle fut induite à étudier la nature de cette ma-

ladie (la petite vérole) pour tâcher de délivrer le genre humain d'un si terrible fléau. Elle apprit alors que c'était la coutume, en Turquie et dans tout l'Orient, de prendre le pus des pustules de variole et de l'injecter dans les bras des enfants, afin de provoquer une légère attaque de la maladie; car, lui disait-on, toute personne qui a subi une fois les atteintes du mal en est exempte pour toujours.

Sur cela, Lady Montague se proposa d'immuniser le monde par ce moyen. "Lorsque tout le monde, se disait-elle, aura été immunisé, il ne restera plus personne qui puisse contracter cette horrible maladie." Femme de forte intelligence; avec cela nerveuse, hystérique, et fréquentant les plus hautes sphères de la société, elle jouissait naturellement d'une très grande influence. Elle prit l'initiative d'une vaste campagne de propagande en faveur de son système, et commença par inoculer ses deux filles avec du pus de variole.

Ce mouvement eut tant de prestige que la pratique en fut répandue, non seulement en Angleterre, mais dans toute l'Europe, comme il en fut plus tard de la vaccination. On vit alors une foule d'enthousiastes chanter les louanges de ce virus qui devait sauver l'humanité. Le cri général était que tous les pères devaient faire inoculer leurs enfants, et que celui qui négligeait ce devoir était coupable d'infanticide!... Combien l'esprit du monde est changé!... QUANTUM MUTATUS ABILLO! Puisqu'aujourd'hui un médecin qui inoculerait un patient serait déclaré digne de l'échafaud!

### MAUX DE L'INNOCULATION

L'inoculation était fondée sur un principe en partie vrai savoir: qu'une attaque de petite vérole immunise jusqu'à un certain point une personne contre cette maladie. Mais hélas! combien grands furent les maux qui résultèrent de la pratique nouvelle! Ces maux résultaient de deux sources:

10 -- La petite vérole est une infection qui se propage de personne malade à personne saine. Or, plus nombreux étaient les inoculés, plus grande était la diffusion de la variole, et VICE-VERSA: donc en vertu directe de l'inoculation, toute personne inoculée devenait un foyer nouveau d'infection: et la variole se trouvait maintenant doublement propagée: et par ceux qui l'avaient contractée naturellement, et par ceux qui l'avaient contractée artificiellement. Le résultat fut un champ d'infection toujours de plus en plus agrandi, et tel qu'on n'en avait jamais vu de pareil auparavant.

20 -- Il est indéniable que l'inoculation produit une attaque relativement légère de petite vérole. Cinquante, soixante, ou cent pustules apparaissent sur le corps, et tout est fini. Mais des fois (nue ou deux fois sur cent) l'attaque était tellement sévère que la victime en mourait. Les enthousiastes alors de dire: "Il importe peu qu'un si petit nombre périsse du moment qu'un si grand nombre est sauvé." Ces gens inconsidérés ne faisaient pas le calcul que cette petite proportion de un pour cent donnait un total de dix mille enfants mis à mort sur un million d'enfants inoculés!

En dépit du morbide enthousiasme des fervents entêtés, ces deux sources de maux, et de maux énormes, furent à la fin remarquées par plusieurs praticiens; et les médecins étaient devenus perplexes à ce sujet, lorsqu'un autre événement arriva, non si tragique en vérité que le double accident de la Corne d'Or, mais de beaucoup plus calamiteux pour la race humaine; et cet événement changea complètement la situation.

### EXPERIENCES DE JENNER

Edouard Jenner, un empirique pratiquant irrégulièrement la médecine à Berkley, en Angleterre, soigna un jour une laitière du nom de Sarah Nelmes, et lui demanda si elle avait jamais eu la petite vérole. Elle répondit: "non", et ajouta qu'elle ne pouvait contracter cette maladie parce qu'en trayant ses vaches elle avait

attrappé la vérole des vaches (cowpox), et que par suite elle était à l'abri des attaques de la variole ordinaire.

Jenner tressaillit. Il pensa immédiatement à substituer le pus de la vérole des vaches à celui de la variole humaine, se flattant d'éliminer par ce moyen les deux grandes sources de maux inhérentes à la pratique de l'inoculation. Le 14 mai 1796, il opéra cette substitution sur James Phipps, un enfant. Ce fut le premier cas de vaccination dans l'histoire du monde.

Six semaines plus tard, Jenner inocula le même sujet, et le virus ne prit point; ce qui le confirma dans la croyance que sa théorie était fondée sur la vérité.

Si nous nous transportons, en esprit, à ces temps reculés où le cauchemar de la petite vérole pesait sur toutes les populations, terrifiant toutes les mères (crainte de perdre leurs enfants) et sur toutes les femmes (crainte d'être défigurées), nous pourrions nous faire une idée de l'enthousiasme avec lequel fut accueillie la découverte nouvelle.

Tout le monde crut, sans plus d'examen, que le plus terrible fléau de l'humanité était enfin maîtrisé. Le nom de Jenner fut exalté jusqu'aux nues. Toutes les Académies de médecine se l'adjoignirent comme membre honoraire. L'Université d'Oxford lui conféra de hauts degrés; et le parlement anglais lui vota d'emblée une gratification de 40,000 livres, en "faible récompense pour la plus grande découverte opérée depuis la création de l'homme". Bref, le flot de l'admiration emporta le monde entier. Mais si l'enthousiasme pousse quelquefois à de grandes elioses pour le bien de l'humanité, elle conduit de même aux plus graves et plus funestes erreurs.

### UNE TRINTE D'ERREURS

La base triangulaire sur laquelle se trouva édifiée la vaccination fut donc la femme hystérique de Constantinople, la laitière de Berkley et l'empirique Jenner.

Les hommes de la médecine comme les hommes de la science ne furent pas invités à délibérer sur le cas.

La laitière avait dit qu'ayant attrappé la VEROLE DES VACHES, elle se trouvait exempte de la VARIOLE HUMAINE; l'empirique ajouta que la VEROLE DES VACHES était au fond la même chose que la VARIOLE HUMAINE; et la Faculté médicale, dans l'univers entier, accepta cet IPSE DIXIT de l'empirique appuyé de sa laitière, sans qu'un seul corps professionnel s'élevât pour protester, pour demander au moins: "Cela est-il bien vrai? La vérole des vaches est-elle de même nature que la variole humaine? La vaccination est-elle efficace?"

Et cet aveuglement produit par le transport d'enthousiasme alla encore plus loin. A peine eut-il lancé dans le monde sa méthode nouvelle, que Jenner lança l'affirmation que le vaccin protégerait un homme pour tout le reste de sa vie. Sur quels faits se basait-il pour garantir une telle immunité, lui qui n'avait encore qu'une expérience de QUELQUES MOIS? Impossible de voir. Cependant chacun le crut.

Et lorsqu'il arriva que des vaccinés contractèrent la variole comme les non vaccinés; et lorsque Jenner lui-même constata que ses sujets vaccinés étaient frappés comme les autres, et même frappés jusqu'à en mourir, on vit l'abîme tragique attirer un abîme comique. "Il y a, dit Jenner, deux sortes de lymphes de vaches: UNE FAUSSE et UNE VRAIE; et ceux qui, ayant été vaccinés, contractent la variole, ne la contractent que parce qu'ils furent vaccinés avec de la FAUSSE LYMPHE." On aurait pu s'écrier: avec dérision: "Et voilà pourquoi notre fille est muette!!!" Bien loin de là: on goba l'explication de Jenner, et on trouva tout simple que la vaccination échouât quelquefois.

L'aveuglement de l'enthousiasme ne s'arrêta pas là encore. L'engouement devint universel et fut légué en héritage aux générations suivantes qui acceptèrent la vaccination comme une maxi-

me de religion, un dogme infallible qu'il n'était pas permis de discuter si ce n'est sous peine, non pas d'excommunication, mais de prison et de baigne.

Les parlements de presque toutes les nations, illusionnées de la CERTITUDE qu'ils faisaient acte de grande humanité et de philanthropie, édictèrent des lois de vaccination obligatoire, malgré le fait renversant que pas un seul membre peut-être sur un cent de ceux qui votèrent de telles lois, ne connaissait pas même la différence entre inoculation et vaccination.

Et l'on en est venu à cette extrémité, ici en Italie, que de graves et vénérables Sénateurs, également bien informés, ont applaudi avec enthousiasme, il y a quelques jours, lorsqu'ils ont appris qu'un hérétique tel que moi, rebelle à cette curieuse religion du vaccin, avait été dénoncé au Procureur Général comme instigateur de crime, après avoir consacré trente années à l'étude sérieuse de cette question, et alors que ces trente années d'études, loin de le conduire au bercail de Jenner, n'ont fait de lui qu'un EXCENTRIQUE, un ECERVELE, un SUPERFICIEL, un TRAITRE vendu aux vilaines sociétés étrangères dont l'objet est de nous faire perdre notre GRAND PRESERVATIF contre la variole.

Telles sont, Votre Honneur, les prétendues offenses pour lesquelles je me trouve aujourd'hui à cette barre où tant de vrais criminels ont comparu avant moi. Mes longues études, profondes et ininterrompues pour le bien de ma patrie m'ont donc rendu l'égal des malfaiteurs publics. Tel est le résultat de mon amour de la science, de mon amour de l'humanité, et de mon amour du devoir, en qualité de citoyen et de médecin.

### FAILLITE ABSOLUE DE LA VACCINATION

Maintenant que la vaccination a été dépouillé de ses faux titres comme moyen prévetif de la variole, il suffira d'ajouter quel-

ques faits pour montrer sa futilité de la plus complète manière ; des faits qu'il est impossible de nier et de réfuter.

Justement l'année dernière, un membre du Ministère anglais, John Burns, répondant à une interpellation au sujet de la vaccine informa la Chambre des Communes que les statistiques l'avaient forcé de se rendre à la conclusion que **PLUS LE NOMBRE DES VACCINES ETAIT GRAND. PLUS NOMBREUSE AUSSI ETAIT LA MORTALITE CAUSEE PAR LA VARIOLE.**

Dans l'épidémie de 1871-72, alors que toute la population de l'Angleterre était sous le joug de trois lois de vaccination obligatoire, la petite vérole avait fait périr pas moins de 42,000 personnes.

En 1898, la vaccination obligatoire fut légalement abolie, et le nombre de décès de petite vérole, pendant les cinq années de 1906 à 1910, ne fut que de 21, de 10, de 12, de 21 et de 19 pour chaque année respective. Un total de 83 seulement.

Cette diminution énorme et soutenue, qui est le prélude d'une entière disparition de la maladie (si l'on persévère dans la bonne voie), est entièrement due au fait que tous les cas de variole importés en Angleterre, venant de n'importe où, sont soumis à la plus stricte surveillance et immédiatement ISOLÉS, afin d'en empêcher la contagion.

### EXEMPLE DE L'ALLEMAGNE

L'exemple de l'Allemagne est certainement la preuve la plus convaincante de la complète inutilité de la vaccination.

En Prusse, non seulement la vaccination obligatoire a été décrétée; on a même décrété son application par la contrainte. En vertu de la loi de 1835, quiconque refusait de se laisser vacciner, devait l'être de force. En dépit de cette loi, la petite vérole continua ses ravages annuels jusqu'à l'année 1871-72, puis qu'éclata une épidémie sans précédent, et une mortalité telle qu'on n'en avait jamais vu de semblable, même dans les temps où la vaccina-

tion n'existait pas. Les décès de variole furent au nombre de 136,0761

Ce terrible record de mortalité après 36 ans de vaccination, au lieu de convaincre le peuple que la vaccination ne servait de rien, fit plus que jamais pousser les hauts cris en faveur de la vaccination. L'enthousiasme héréditaire ne permettait pas de douter seulement de son efficacité. On crut alors que si une seule vaccination ne suffisait pas, la revaccination devenait absolument nécessaire. Et les enragés disciples de Jenner vinrent à bout de faire passer un Acte de revaccination obligatoire, en 1875.

Mais en dépit de cette nouvelle loi, une nouvelle épidémie éclata en 1880. En deux ans, elle fit 25,000 victimes dont 2707 moururent.

Le gouvernement effrayé rendit obligatoire l'isolement des patients affectés de variole, et les soumit à une stricte surveillance, au moyen de règlements sévères jusque dans les menus détails, règlements qui furent mis en pratique avec persévérance et au besoin par la force.

On se mit du coup dans la bonne voie. Car la maladie se transmettant uniquement par la contagion de personnes variolées à personnes saines, il est évident que l'épidémie sera enrayée si on isole bien tous les sujets infectés venant du dehors. C'est pourquoi, en Allemagne, à partir de 1882, les cas de petite vérole furent réduits à un minimum; ce qui n'empêche pas les protagonistes de la méthode Jennérienne, de crier encore bien haut que cette diminution est due aux lois de vaccination et de revaccination.

## ALLEMAGNE, ANGLETERRE ET JAPON

### COMPARAISON

En Allemagne, annuellement, il s'effectue TROIS MILLIONS de vaccinations, contre 600,000 en Angleterre. Or, durant les cinq

ans de 1905 à 1910 les décès de variole en Allemagne furent au nombre de 224 (c'est-à-dire 47, 63, 65, 26, 23 pour chaque année respective), pendant qu'en Angleterre, le nombre n'en fut que de 83. Et cependant les fanatiques disent encore que la mortalité réduite est l'effet de la vaccination!

Ce n'est pas tout, Votre Honneur. ●

J'ai ici, en mains, le dernier volume des statistiques officielles de l'empire du Japon, où sont en force les lois les plus parfaites du monde pour assurer la vaccination, même la vaccination par contrainte et par force. Si sévères sont ces lois que CINQ MILLIONS de vaccinations sont effectuées annuellement sur une population de 49 millions. Pendant qu'en Allemagne la moyenne des vaccinations est de 5 pour cent, elle est plus de 12 pour cent au Japon. Les Japonais sont donc vaccinés trois fois plus que les Allemands.

Quels sont les résultats? On peut les lire dans ce volume. Depuis 1886 jusqu'en 1908, les décès de variole au Japon se chiffrent par 67,806. Et en une seule année, 1908, la dernière en record dans les statistiques, le chiffre fut de 5.837.

Bref, en Angleterre, où la vaccination est facultative, et où le pourcentage des vaccinés est quatre fois moindre qu'en Allemagne, la mortalité de variole est moindre qu'en Allemagne. Et au Japon, où les vaccinés sont trois fois plus nombreux qu'en Allemagne, les épidémies de petite vérole sont d'une sévérité épouvantable.

Votre Honneur voudra bien comprendre que, avec de pareilles statistiques officielles devant nous, il n'est pas nécessaire à qui que ce soit d'être médecin pour en arriver, comme conclusion définitive, à la conviction inébranlable et indiscutable que la vaccination ne vaut rien.

### VACCINATION ET VARIOLE EN ITALIE

Je ferai maintenant un bref examen de ce qui est arrivé dans notre propre pays. Ici, nous trouverons des faits encore plus

frappants. Ici, comme chacun sait, nous sommes tous vaccinés, revaccinés et re-revaccinés. Nous en avons la preuve mathématique. Si nous consultons les volumes annuels des statistiques militaires, nous voyons que, à partir de 1880, tous les conscrits appelés aux armes furent trouvés vaccinés dans la proportion de 99 pour cent. Or, la vaccination étant pratiquée la première année, ou dans les premières années de la vie, il en résulte que 20 ans avant 1880, la population entière était vaccinée dans la proportion de 99 pour cent.

Que peut-on désirer de plus ?

Cependant, quelle énorme mortalité !

Dans le cours de l'épidémie de 1887-90, les décès de petite vérole, en Italie, se montèrent à pas moins de 54,792.

Dans l'épidémie de 1901-1904, quatorze ans après l'établissement de la loi de vaccination obligatoire, les décès de petite vérole furent de 15,151.

Les ravages dans certaines communes furent épouvantables. En Sicile, en Calabre, en Apulie, en Sardaigne, où la population est tout aussi vaccinée que dans le reste de l'Italie (mais où la densité de la population n'a pas permis d'adopter les mesures d'isolement qui, dans nos districts plus progressifs, ont produit de si heureux résultats), des villages entiers furent décimés par le fléau dont nous parlons.

A Lei, en Sardaigne, 51 personnes moururent sur une population de 514. Il en fut de même, ou à peu près, dans beaucoup d'autres villages de ce pays.

En Sicile, nous trouvons une mortalité encore plus effrayante. A Ferla, Sortino, Bolognetta, Motodoro, Palma di Montechiaro, les habitants furent presque complètement annihilés. Dans la ville de Vittoria, au delà de 2000 moururent sur une population de 26.000. Et en 1903, sur 6.249 décès de variole, enregistrés pour toute l'Italie, pas moins de 4.000 appartiennent à la province de Bari.

## OU LA DIMINUTION?

On nous dit que la petite vérole a diminué. Cela est certainement vrai. Mais où a-t-elle diminué? Là seulement où des mesures effectives d'isolement et de désinfection ont été adoptées. Et partout où de telles mesures n'existent pas, la variole fait des ravages parmi les populations vaccinées et revaccinées, absolument comme si elles n'étaient pas vaccinées du tout.

Qui peut citer un exemple de mortalité plus considérable que celle de Bari en 1903? Si la petite vérole avait ravagé tout le royaume d'Italie avec la même intensité qu'à Bari, le nombre de cas fatals se serait monté à 175.000; car la vaccination n'aurait pas mieux protégé les autres localités qu'elle n'a protégé Bari. Tel aurait été le résultat de la vaccination: c'est-à-dire: une épidémie beaucoup plus sévère que toutes celles qui ont eu lieu avant la découverte de cette barbare pratique.

Mais les vaccineurs restent imperturbables. Les années 1888 et 1903 sont passées et ne les inquiètent plus. Pour eux, un siècle et plus de féroce pratique de la féroce vaccination ne compte pas

Je me hâte donc d'arriver à des époques plus récentes. A entendre ces messieurs, les choses n'allèrent pas bien dans les commencements; la vaccination n'était pas faite correctement; la lymphé n'était pas de la bonne sorte, etc. Eh! bien, voici des cas tout-à-fait récents, dont l'étendue et la sévérité ne sont guère de nature à relever le crédit de la vaccination que les cas plus anciens ont fait crouler.

## RECENTES EPIDEMIES

Il y a quelques mois, j'ai publié l'assertion que les décès de variole à Palerme étaient actuellement de 2000 sur vingt mille cas de maladie. Je fus accusé de fausse information et menacé de

poursuite. Heureusement, je suis en état, aujourd'hui, de mettre sous les yeux du public les tables officielles de la mortalité par petite vérole à Palerme. Ces chiffres prouvent que dans l'épidémie qui éclata en mai 1911, il y eut 20.000 cas de maladie et plus de 2000 cas de mortalité.

Essayez, Votre Honneur, à vous représenter, si toutefois la chose est possible, l'immensité de douleur, de souffrance, de misère, créée dans les familles de Palerme par ces deux mille morts et ces vingt mille malades. Pensez à tant de mères privées de leurs enfants, à tant d'enfants privés de leurs parents et laissés sans appui moral comme sans appui matériel; pensez à tant de veuves réduites à chercher un morceau de pain dans des buffets auparavant bien remplis; et considérez que tout cela est la conséquence de l'égarément des esprits en matière de variole et de vaccination, comme je l'ai amplement démontré.

N'eût été cette pernicieuse pratique, on eût adopté les mesures plus rationnelles et plus effectives de l'hygiène sanitaire, et la petite vérole eût disparu depuis longtemps.

Et maintenant, dites-moi si ce n'est pas une nécessité, bien plus, si ce n'est pas un devoir strict et rigoureux, pour un homme au courant de toutes ces erreurs comme de toutes ces horreurs, de crier sur les toits, à toutes les nations, à tous les législateurs, à tous les citoyens: "NE CROYEZ PAS A LA VACCINATION: C'EST UNE ILLUSION DU MONDE; UNE PRATIQUE HORS SCIENCE; UNE FATALE SUPERSTITUTION, DONT LES CONSÉQUENCES, AUJOURD'HUI, APRES 116 ANS D'EXISTENCE ET DE RAVAGE, SE MESURENT PAR DES MILLIERS DE MORTS. PAR DES MALADES ENCORE PLUS NOMBREUX. PAR DES LARMES ET DES PEINES SANS FIN."

### PIRE QUE LA GUERRE

Si une bataille avait été livrée à Tripoli avec une perte de 2,000 tués et de 20,000 blessés, bien sûr, Votre Honneur, une révo-

lution aurait éclaté en Italie. Mais puisqu'il s'agit uniquement de 2,000 tués et de 20,000 blessés par la petite vérole nonobstant la vaccination qui devait protéger ces gens-là et qui ne les a point protégés, nul ne doit souffler mot. Les vaccinateurs imagineront encore des inepties pour expliquer leur déconvenue, et les Bureaux de Santé s'efforceront de me faire incarcérer en m'accusant d'avoir disséminé de fausses nouvelles.

Pourtant, ce que j'ai dit n'est pas le pire de la situation. Dans certaines communes de Sicile, je ne crains pas de dire que la mortalité de petite vérole a été plus forte encore qu'à Palerme. Les cas de mort furent de 176 à Montreale, de 154 à Misilmeri, de 274 à Favara.

Si tout le royaume avait été frappé dans la même proportion que ces centres le furent (la vaccination se distinguant toujours par le même fiasco), les morts de la variole seraient de 225,000 au pourcentage de Palerme, de 260,000 au pourcentage de Montreale, de 403,000 au pourcentage de Misilmeri, de 470,000 au pourcentage de Favara.

Ces chiffres sont la mesure de l'efficacité de la vaccination, plus d'un siècle après sa découverte et à l'époque de son plus grand perfectionnement. Voilà ce qu'elle fait. Donc voilà ce qu'elle est : une pure nullité.

### MAUX DIRECTS RESULTANT DE LA VACCINATION

Tout ce que j'ai dit de l'inefficacité de la vaccination est en-dessous de la réalité, parce que le tableau que j'en ai fait, trop limité, ne représente qu'un certain nombre de faits, mille autres semblables n'ayant pu trouver place. Un autre tableau fera peut-être plus d'impression sur votre esprit, Honorable Juge, et sur l'esprit du public : c'est le tableau des maux directs résultant de la vaccination.

Les pourvoyeurs et les manipulateurs du vaccin ne veulent pas qu'on parle de cette classe de maux. Il y a des médecins qui prétendent ne les avoir jamais vus. Ceci se comprend; car il y a des médecins qui vaccinent leurs sujets et ne s'en occupent plus par la suite. Ceux-là, quand ils sont en présence d'un cas de CONSOMPTION ou de NEPHRITE, dû à la vaccination, attribueront la maladie à des courants d'air! Ou s'ils soupçonnent la vraie cause, il se garderont bien de le dire, observant "de Conrad le silence prudent."

Mais les pères et les mères de familles ne l'entendent pas ainsi. A tout moment, vous les entendez s'écrier: "Mon enfant était le vrai type de la santé, et maintenant, depuis qu'il a été vacciné, le voilà maigre et abattu; il ne s'est pas rétabli de cette opération." Une institutrice de Via del Silenzio, fut prise de fièvre et d'eczéma après avoir été vaccinée; une grande dépression s'en suivit; il y a de cela deux mois, et elle n'est pas encore rétablie.

Hier même, le Dr Zanetti, mon estimé collègue, professeur d'Obstétrique, me disait: "Si vous voulez voir les conséquences de la vaccination, rendez-vous à Via del Priori: là vous verrez une femme récemment vaccinée qui en a souffert au point de mettre au monde prématurément un enfant mort."

J'ai en ma possession des centaines de lettres au sujet de morts causées par la vaccination. Une de ces lettres est du Dr De Sanctis; elle est d'une souveraine importance, parce qu'elle traite de morts et de maux graves, observés par lui-même, lors d'une vaccination générale exécutée avec du vaccin fourni par le non-regretté Institut National Vaccinogène qu'une stupide agitation voudrait aujourd'hui ressusciter.

Comme résultat de certaines vaccinations exécutées aux casernes de Udine, il y a quelques années, environ 15 soldats furent très-malades, et trois d'entre eux succombèrent. Ici, dans notre hôpital militaire, j'ai vu de mes yeux un cas d'éruption générale d'érésipèle produite par la vaccination, avec accompagnement d'u-

ne tumeur dans l'aisselle; cette tumeur mettant le sujet au bord de sa tombe et obligeant son colonel à écrire à la famille du soldat pour l'avertir que celui-ci était mourant. Il survécut néanmoins comme par miracle; mais il resta si faible qu'on l'envoya chez lui, en congé, pour une année, afin de se rétablir.

### EN PRUSSE DECES CAUSES PAR LA VACCINATION

Dans un volume de statistiques du gouvernement prussien pour l'année 1909, volume que je tiens en mains (le dernier publié), il est admis que TRENTE DECES ont eu lieu en Prusse, cette année-là, en conséquence de la vaccination, sans compter 113 cas de moindre importance qui n'ont pas été jusqu'à la mort.

Les maladies fatales engendrées par la vaccination sont ainsi classifiées: Erysipèle, 6; eczéma 7; méningite, 1; éruption générale, 2; diarrhée et vomissement, 3; pulmonie, 1; dissolution générale du système vasculaire se terminant par hémorragie de la bouche et du rectum, 1; éruption de rougeole, 1; éruption hémorragique générale, 1, etc., etc. Ajoutez à cette longue liste un grand nombre de cas de tumeurs, d'enflures et autres ravages du même genre.

### PERSECUTION DES PRISONNIERS

Dans les prisons de Pérouse, un ordre péremptoire arriva un jour de la part du gouvernement pour la revaccination de tous les prisonniers et de tout le personnel des gardiens; cette revaccination fut faite par mon assistant. Or, parmi une foule de complications, j'eus à traiter un cas très sérieux de PULMONITIS, non encore guéri complètement, après quatre mois de soins particuliers. Ce cas était dû sans le moindre doute à la vaccination. Je prouve ceci par le fait que pendant 26 ans que je fus officier médi-

cal de ces prisons, je n'ai pas eu un seul autre cas de PULMONITIS, à raison des mesures spéciales d'hygiène que j'y faisais régner. Et de plus il est à noter que c'était le cas d'un prisonnier, incarcéré ici pour un an, lequel portait sur toute sa figure et toute sa personne des marques de picote provenant d'une attaque de petite vérole qu'il avait eue autrefois dans son enfance, après une vaccination ordinaire qui avait pris parfaitement.

Les très nombreux désastres de cette nature qui arrivent d'une extrémité à l'autre du royaume, sont cachés soigneusement, ou niés effrontément, ou expliqués mensongèrement par des excuses frivoles: comme si une excuse quelconque pouvait faire mourir avec joie une personne tuée par la vaccination.

Dans les années 1907 et 1908, 3533 complications ont été enregistrées dans notre pays, comme résultant de la vaccination. Et quelles sont ces complications? Ce volume officiel vous le dira. Ce sont des cas de méningite, de PULMONITIS, de tumeurs, d'éruptions générales, et autres maladies non moins redoutables.

### FAUX-FUYANTS DES VACCINATEURS

En face de ces chiffres officiels, qui ne représentent pas même la dime des maux causés par la vaccine (parce que ces maux non seulement ne sont pas enregistrés, mais sont même cachés à dessein), les champions de la vaccination, non ébranlés, crient à l'exagération; et ne pouvant pas nier les désastres, ils les imputent soit aux prédispositions individuelles à la maladie chez les vaccinés, soit au manque de soins et d'habileté chez les vaccinateurs et les préparateurs du vaccin.

S'il en était ainsi, il faudrait pour être logique avertir les familles; il faudrait avant de procéder à la vaccination, faire examiner soigneusement les sujets, surtout les enfants, par des médecins compétents, pour voir s'il n'y a pas chez eux de prédisposi-

tions à être tués ou débilités par le vaccin; il faudrait s'agiter pour la création de chaires et de Facultés spéciales qui enseigneraient cette difficile et dangereuse opération. Opération souverainement difficile en effet, puisque 116 ans de pratique et d'entraînement n'ont pas encore mis les vaccinateurs au point d'opérer sans danger. Tout cela serait incroyable si on ne le lisait en toutes lettres dans une brochure publiée et immensément répandue par une Société hygiénique, dans un but de propagande en faveur de la vaccination.

De tels excès il ne faut pas trop s'étonner, car il en a toujours été ainsi. Lorsque la vaccination de bras à bras était la règle, et que la syphilis était, par ce moyen, propagée en abondance effrayante, que faisaient les vaccinateurs? Ils niaient cette propagation de la syphilis.

Le prédécesseur de l'Officier actuel de santé à Turin écrivait en 1902, qu'avant 1888 la vaccination était si meurtrière dans cette ville que 80 pour cent des enfants trouvés mouraient d'érysipèle vaccinal; et dans le même temps, pendant qu'il rendait témoignage contre ce massacre d'innocents, il continuait d'enseigner que la vaccination était parfaitement inoffensive; et il voyait même à ce que la lymphe fût distribuée abondamment aux médecins de Turin.

Il en est encore ainsi de nos jours. Il est connu que la lymphe vaccinale distribuée par le défunt Institut vaccinogène du Gouvernement fut la cause de maladies effrayantes; il est connu que dans 22 Instituts vaccinogènes d'Allemagne, où la lymphe est préparée selon toutes les règles déterminées par les experts les plus scrupuleux en vaccination, la lymphe ainsi obtenue a produit ces innombrables maux que j'ai cités d'après les statistiques officielles de ce pays; cependant, en dépit de tout cela, les vaccinateurs nous disent encore que la vaccination est parfaitement inoffensive, que les mauvaises conséquences qui en résultent ne sont dues qu'à des **SUSCEPTIBILITES INDIVIDUELLES**, à la lymphe mal préparée, à l'inhabileté de l'opérateur, au manque de soins subséquents,

et autres ineffabilités de cette nature avec lesquelles on cherche à consoler les pères et les mères pour la perte de leurs enfants victimes de la vaccination. Ils disent froidement que de telles morts sont JUSTIFIABLES.

### LA LYMPHE. — UNE MASSE DE BACTERIES EN EBULLITION

Considérez, Votre Honneur, que personne au monde n'a jamais su ce qu'est intimement la lymphe de la vache, et que, par conséquent est illusoire la classification de la lymphe en différentes qualités; la première qualité pouvant fort bien être la troisième et la troisième une quantité encore inférieure; considérez que tout ce qui est connu avec certitude par n'importe quel expert, est que la lymphe contient une quantité énorme de micro-organismes de toutes sortes; que nul n'a jamais découvert l'effet de cette masse bouillonnante de bactéries sur notre système après qu'elle est infusée dans nos corps par la vaccination, et que tout ce qui est certainement connu, et même officiellement reconnu à cet égard, est qu'elle engendre souvent la consommation, la méningite, la diphtérie, la néphrite, l'érysipèle, des tumeurs, une débilité générale, etc., etc.; considérez qu'environ deux millions de personnes sont annuellement vaccinées et revaccinées, c'est-à-dire jetées en pâture à toutes ces affreuses maladies, dans un moment où elles sont en parfaite santé, robustes et nuisibles à personne; et tout cela, faites-y bien attention, tout cela pour la fin imaginaire d'immuniser ces personnes contre une maladie qui peut être si facilement combattue par des moyens n'attaquant ni le corps ni le sang; réfléchissez bien là-dessus, et dites-moi si ce n'est pas le strict devoir de tout citoyen qui connaît de telles infamies, de faire de l'agitation tant qu'il le peut dans le but d'obtenir l'abolition d'une loi aussi désastreuse que la loi de vaccination obligatoire.

Je suis certain que cette loi sera révoquée; car il n'est plus possible à nos législateurs de fuir ou d'éviter l'examen de la question;

et aussitôt qu'ils l'auront bien connue, ils seront unanimes à effacer de nos statuts cette néfaste loi.

Je prophétise même qu'une fois la vaccination obligatoire abolie, quand le libre et calme examen des arguments sera devenu possible par la cessation des terreurs inspirées par les coups de tonnerre des producteurs et des manipulateurs du vaccin, la facultative aura le sort de l'ancienne inoculation.

Car, vous le savez, l'ancienne inoculation excita un tel enthousiasme que les pères de familles étaient accusés de vouloir la mort de leurs enfants s'ils négligeaient de les faire inoculer; et néanmoins la pratique en fut un jour prohibée par un Acte du Parlement.

#### MAUX PLUS GRAVES DE LA VACCINATION

Mais tout cela, comparativement, est peu de chose. Deux millions de personnes annuellement exposées à tous ces dangers et à toutes leurs tristes conséquences, ne sont qu'un grain de sable dans le désert à côté des maux vraiment incalculables qui dérivent de la vaccination.

J'ai déjà mentionné cette effroyable épidémie de 1888-89-90 qui a dévasté la Sicile, portant la désolation presque dans toutes les familles. En temps-là, les officiers de santé, jeunes en fonctions et en expérience, ne virent rien de mieux que d'ordonner en grand la vaccination et la revaccination comme barrière au terrible fléau. Ils firent même venir de Turin des médecins exercés pour pratiquer ces difficiles opérations.

En ce temps-là, pour ce qui me regarde, j'avais déjà, dans mon journal SANTE PUBLIQUE, pris l'initiative d'une campagne contre la vaccination; et un éminent médecin, le regretté Dr Ignazio Rnaiola, de Terranova, résolut de ne plus vacciner la population de cette ville, mais de la défendre plutôt par des moyens rationnels

scientifiques et certains, tels que ceux de l'isolation et de la désinfection. D'accord avec le maire, il institua un **Comté de Vigilance**, par le moyen duquel il fut en état de visiter quotidiennement tous les voyageurs arrivant de Catania et autres lieux infestés, cela pendant douze jours de suite; et toutes les personnes chez qui on découvrait le moindre signe de variole, on les désinfectait et isolait avec le plus grand soin.

### ISOLATION VERSUS VACCINATION

Pendant trois ans cette méthode très simple d'isolation fut mise en oeuvre sans tourmenter personne et presque à l'insu de la population. Pendant ce laps de temps, la variole fut introduite quatorze fois dans la ville, et quatorze fois elle fut isolée sans que la maladie se communiquât à qui que ce soit. Ses labours finis, le Dr Raniola n'envoya un très précieux rapport, que je publiai dans mon journal, et qui dut faire une profonde impression sur l'esprit de tous ceux que n'aveuglait pas irrémédiablement la superstition de la vaccine.

Les villes de Mazzarino, Riesi, Niscemi, Scoglitti, et Vittoria, à l'entour de Terranova toutes ces villes où la vaccination fut menée à fond de train, furent dévastées de la plus horrible manière par le fléau de la variole.

A Mazzarino, il y eut 312 cas de mortalité, à Vittoria 2,100, ce qui décima presque complètement la population.

Cherchez tant que vous voudrez dans les annales des épidémies de variole antérieures à la vaccination, et vous ne réussirez jamais à trouver une épidémie aussi grave que celle-là; hormis que l'on admette les chiffres inventés par les vaccinateurs qui, pour démontrer les ravages de la variole dans les villes non vaccinées, ont commis la bourde absurde et ridicule d'affirmer, conjointement avec d'autres sotises pareilles, qu'à Ceara, une épidémie avait enlevé 42 mille victimes, alors que la population totale de cette ville n'était alors que de 23,000!

### UNE HORRIBLE COMPARAISON

Maintenant je supplie Votre Honneur de réfléchir à l'horrible signification de ce fait presque incroyable. Voici deux villes voisines, de même grandeur, appartenant l'une et l'autre à un pays soi-disant civilisé: une des deux est protégée par la vaccination et revaccination, selon toutes les rigueurs de la loi, cependant elle perd 2 000 de ses habitants TUES PAR LE FLÉAU; l'autre se protège elle-même sans vaccine, par isolation et désinfection, sur l'initiative privée d'un seul individu, et **ELLE EST EPARGNÉE**.

Chacun peut voir de la manière la plus lumineuse possible que puisque la ville de Terranova fut capable de se défendre si effectivement contre la petite vérole sans toucher au corps et au sang de qui que ce soit, et de résister à un siège de trois longues années contre un ennemi qui l'attaquait de tous côtés, et s'efforçait à tout moment de rompre ses lignes de défense, chacun peut voir la petite vérole disparaître dans l'espace de quelques mois si les mêmes mesures d'isolement adoptées ici par un seul individu, étaient déclarées obligatoires par l'État et mises en force partout.

La chose est évidente. Chaque localité aurait son propre Dr Raniolo pour officier de santé; aucune diffusion de la maladie ne se produirait; l'envahissement du fléau serait enrayé; et pas une seule personne bien portante n'aurait été violemment empoisonnée dans son sang au risque de sa santé, de l'intégrité de son corps et de sa vie.

Les pays entiers n'auraient qu'à se défendre que contre les quelques cas accidentels de petite vérole qui viendraient de l'étranger. Ils ne seraient pas entamés. On est sûr de cela par l'exemple de toutes ces localités où les mesures d'isolement ont été mises en pratique et d'où la variole a disparu.

Turin, Milan, Gênes et toutes les autres villes qui ont adopté le principe et la pratique de l'isolement sont vraiment exemptes du

fléau. Et qu'on ne dise pas (la chose a été dite par les vaccinateurs aux abois) que la disparition du fléau est due à la vaccination dans ces localités dont je parle; car vous voyez que d'autres localités également vaccinées, mais non protégées par les mesures de l'isolement, ont souffert énormément de la variole plus violente qu'ailleurs.

L'Académie Médicale de Pérouse, en novembre 1911, après deux mémorables séances qui ont duré chacune quatre heures, a adopté la suivante résolution:

*“Qu'il est désirable, en toute occurrence de petite vérole, que l'isolement obligatoire soit décrété par l'Etat, imposée par une loi uniforme dans tout le pays, loi applicable en tous temps et en tous lieux sans exception; et que, pleine liberté étant laissée à quiconque le voudra de se faire vacciner, toute forme de violence pour vacciner les gens malgré eux soit absolument abolie et prohibée.”*

Je suis sûr, Votre Honneur, que si une telle loi était passée et mise en force dans un pays quelconque, la petite vérole en ce pays-là disparaîtrait immédiatement et deviendrait une chose du passé. Et pourquoi donc une telle loi n'est-elle pas adoptée? Simplement et uniquement parce que les maîtres de l'opinion du monde ne veulent pas lâcher prise et entretiennent partout, de toutes leurs forces, la superstition de la vaccine.

### LA PROPOSITION DE HAYGARTH

Le Dr Haygarth, de Chester, un contemporain de Jenner et un véritable grand homme (quoique tombé en oubli) s'apercevant que la petite vérole ne se communiquait que de personne infectée à personne saine, vit clairement que par un système d'isolement uniforme appliqué à tous les patients, la maladie serait bientôt supprimée pour toujours; et pour atteindre cette fin il fonda une Société dite: **ANTI SMALLPOX SOCIETY**; laquelle introduisit au Parlement anglais un projet de loi bien considéré, dans le but de

mettre en isolement immédiat tout cas de variole qui serait découvert d'explosion spontanée ou d'origine étrangère.

Le Parlement accueillit favorablement la proposition; et tout faisait augurer que la loi demandée serait décrétée, lorsque (coïncidence fatale qui fit avorter la mesure et l'enterra pour toujours) Jenner pratiqua son premier acte de vaccination et rejeta le monde affolé dans les anciennes fausses voies d'où il n'est pas encore entièrement revenu. Car l'enthousiasme provoqué par l'annonce de la découverte prétendue merveilleuse de la vaccination éclipsa tout de suite l'autre mesure, et il n'en fut plus jamais question.

Si ce grand projet, hautement scientifique, et pratique, et certain dans son effet (nous le savons maintenant) eût été adopté et mis en oeuvre, la petite vérole aurait depuis longtemps disparu de l'Angleterre et de toutes les autres contrées de l'Europe. La vaccination seule a empêché cet immense bienfait, et à la vaccination seule sont dus ces millions de cas de mortalité par la petite vérole qui depuis ce temps-là, ont fait la honte et le malheur du prétendu monde civilisé.

### CE QUI SERAIT ARRIVÉ

Mais tout cela est relativement d'importance mineure. La rougeole, coqueluche, la scarlatine et la diphtérie se propagent de la même manière que la petite vérole. Ce principe aurait été remarqué par les gouvernements après le triomphe de Haygarth, et ils auraient appliqué les mêmes mesures de précaution à l'égard de toutes ces maladies qui, elles-mêmes, auraient finalement disparu.

Mais hélas! toutes ces maladies ont toujours existé; elles existent encore, exerçant sans cesse de grands ravages. Nous sommes si peu avancés que nous n'avons pas même pu déraciner de l'esprit du peuple ce préjugé qui veut que chacun venant en ce monde soit sujet à ces diverses maladies. On les considère comme inévitables.

Le plus grand bienfait obtenu de la disparition de tous ces fléaux, eût été la démonstration faite à tous les hommes de science et à l'univers entier que les grandes causes des maladies se trouvent en dehors du corps humain, dans l'air et l'espace ambiant où il vit, et que les maladies, en conséquence, doivent être combattues et repoussées par des moyens extérieurs au corps, avant qu'elles attaquent celui-ci.

Mais cette vérité n'a jamais été connue généralement; et même aujourd'hui, rares sont ceux qui en reconnaissent la souveraine importance; pourquoi? Parce que des générations entières d'hommes ont sucé avec le lait de leurs mères cette étrange illusion d'immuniser le corps humain. De là est venue la pratique déplorable de manipuler le corps sain, au lieu de le respecter comme il doit l'être, et au lieu de chercher dans l'air, en dehors du corps, les causes des maladies qui l'assiègent.

La vaccination a donc détourné la science médicale du droit chemin que Haygarth lui avait tracé. Ce chemin conduisait naturellement à l'étude et à la recherche des causes de la maladie dans l'air et l'espace qui nous entourent, et conséquemment à la destruction de tous ces germes fatals et extérieurs qui constituent le vrai danger. Si, de nos jours, nous avons en Italie un bilan de 200,000 personnes tuées par ces causes externes de maladie qui ne sont que de simples formes d'empoisonnement, nous le devons à quoi? à la vaccination.

### UNE PROPHÉTIE

Le jour viendra, Votre Honneur, où cette malheureuse superstition aura pris fin, où la science médicale, poursuivant son évolution naturelle de méthodes curatives à méthodes préventives autour du corps et non sur le corps, marchera librement dans le droit chemin qui conduit à l'extermination de la maladie par la guerre aux causes extérieures, et non par la guerre à notre sang dont la

pureté n'est pas déjà si grande qu'elle puisse être encore amoindrie par un impur vaccin.

Ne pas avoir foi en ce grand avenir de la civilisation, où l'homme passera toute sa vie sans être harassé par les nombreuses maladies qui l'assaillent à présent, serait manquer de foi à la nature humaine elle-même qui se caractérise par la continuité du progrès.

Jé vois clairement ce bel avenir de la civilisation par les méthodes que je préconise comme étant les plus grandes bienfaitrices de l'humanité: je le vois aussi clairement que je vois son plus mortel ennemi dans l'usage du vaccin et de la vaccination.

Pendant trente années de ma vie, j'ai travaillé pour cet idéal; et je croirais manquer à un de mes devoirs les plus impérieux si je doutais seulement que n'importe quel obstacle de n'importe quelle nature pût arrêter le cours de ces combats et de ces labeurs que je me suis sans relâche imposés pour ce que je croyais dans mon âme et conscience, être le plus vaste et le plus humanitaire problème de la vie sociale à notre époque.

Et maintenant, Votre honneur, pour en venir à la conclusion, gardez-vous bien de me condamner. Oh! ce n'est pas pour moi que je fais cette prière, c'est pour la grande cause à laquelle j'ai donné ma vie. Pour moi, en effet, j'accepterais avec joie et bonheur n'importe quelle sentence d'emprisonnement. Je ne demande grâce que parce qu'une telle sentence ferait une fâcheuse impression sur le peuple, nuirait d'autant à la cause qui m'est chère et retarderait encore la solution du grand problème. Et j'oserai même exprimer cet espoir que Votre Honneur, en rendant son jugement, saura faire entendre un mot de louange pour les travaux qui m'ont attiré ce procès: car je sens que je mérite un tel bon mot d'appréciation.

### CONCLUSION DU PROCES

Le Dr Ruata ayant fini son plaidoyer, le Conseil de la poursuite, Signor Magnini, s'adressa à la Cour, et dans un discours bref

et superbe, par lequel il reconnut la pureté des motifs et la noblesse des desseins du Défendeur, et avoua que pas même l'ombre d'une offense contre la loi pouvait lui être imputée, il demanda au Magistrat de renvoyer la cause.

Le Conseil de la Défense, l'illustre professeur Francesco Juamorati, qui non seulement jette de l'éclat sur l'Université de Pérouse où il enseigne la Loi criminelle, mais est encore une brillante lumière de la Science criminelle italienne, délivra alors son magistral et magnifique discours en faveur du Docteur accusé.

Du côté légal de la question, il démontra clairement point par point, qu'il n'existait pas l'ombre d'une offense dans toute la série des accusations. Il fit ressortir le fait que, en 1898, le Professeur Ruata, invité à prononcer l'adresse d'inauguration à l'ouverture de l'Université, choisit précisément pour sujet le thème de la vaccination, et que ce discours qui fut publié dans les Annales de l'Université peu de temps après et qu'il soumettait à la Cour en ce moment, était sans contredit beaucoup plus violent que tout ce qu'on reprochait au Docteur aujourd'hui.

Bien plus: à cette même inauguration de l'année académique, étaient présents le Procureur Public en personne, le Procureur de la Couronne, le Président de la Cour d'Appel et un grand nombre de Juges; et cependant de chaudes félicitations furent adressées à l'Orateur, principalement par le Procureur de la Couronne et le Président de la Cour d'Appel.

Le Professeur Juamorati fit remarquer la légèreté d'esprit avec laquelle ce procès avait été intenté au vénérable Dr Ruata, et termina en s'associant avec lui et en exprimant l'espoir que l'œuvre de la vie du Docteur, imprégnée de si nobles sentiments et de si magnanime courage, serait couronnée par le triomphe des idées pour lesquelles il avait si vaillamment combattu.

## LE VERDICT

Le Magistrat, s'étant retiré pour quelques minutes, revint en Cour et prononça le jugement suivant, par lequel il exonérait pleinement le Défendeur et renvoyait la cause.

«Si, dit le Magistrat, les écrits du Dr Ruata sont lus attentivement, et en particulier la carte postale qui lui est le plus reprochée, on reste avec l'impression que le Docteur, après s'être appliqué pendant trente ans à l'étude du problème de la vaccination, est devenu profondément convaincu de la valeur de sa propagande, tout en étant animé des plus nobles motifs. Il croit fermement qu'il est de son devoir d'apporter sa quote-part de contribution aux problèmes de la santé publique, en vue de préserver les vies humaines contre les attaques insidieuses de la maladie; et tel doit être le but de tout étudiant de la science médicale.

Le Dr Ruata est convaincu que la vaccination est une des plus graves erreurs de la médecine moderne, et que ne réussissant pas à protéger contre la petite vérole et même faisant tort au système, la vaccination est contraire aux lois de la santé, contraire à ce même article du code pénal en vertu duquel il est accusé. Il prêche, en conséquence l'abolition de la vaccination obligatoire, voulant que tous les citoyens soient laissés libres de se faire vacciner ou non, selon leur choix. Il demande que l'on substitue l'isolement à la vaccination.

En même temps, on ne peut pas objecter que les écrits de Ruata, dans leur ensemble, ont eu pour mobile d'induire les citoyens à secouer le joug de l'obligation légale d'être vaccinés; car en ceci il n'a point tort étant donnée la malfaisance de la vaccination; autrement, ce serait la destruction de toute liberté de discussion, et de critique, liberté que le genre humain a conquise après tant de luttes et qui est la plus sûre garantie du progrès dans toutes branches des connaissances humaines.

Le magistrat n'est pas appelé à décider si les idées de Ruata sont correctes ou erronées. Le Dr a assumé une formidable responsabilité aux yeux du monde; mais tout ce que le magistrat peut faire est de reconnaître que les enseignements scientifiques ne sont ni absolus ni immuables; qu'ils sont sujets à une série continue de censures et de révisions qui les modifient, les corrigent et même leur substituent au besoin des vérités plus hautes et mieux établies.

Le principe fondamental en cette cause est absolument incontestable, savoir: que tout homme a droit de propager ses propres convictions par des moyens pacifiques; et c'est pourquoi la propagande du Dr Ruata, dans son aspect légal, est tout-à-fait légitime et n'encourt aucune vindicte pénale.

Combattre une loi n'est pas inciter les citoyens à l'enfreindre. Il faut voir si l'opposition est une manoeuvre provoquant le peuple à la violence, ou si elle est seulement l'expression honnête et sincère d'une conviction déterminée qui n'est pas mauvaise en soi. Or, ce dernier cas est celui de Ruata qui, étant un anti-vaccinateur, doit logiquement désapprouver l'article 133 de l'Acte de Santé Publique."

Dans le monde légal et le monde scientifique ce jugement produisit une très profonde et très heureuse impression.

### LA FAMEUSE CARTE POSTALE

La fameuse carte postale tant reprochée au Dr Ruata est un petit chef-d'oeuvre d'art, de science et d'ingéniosité. Elle contient une espèce de médaille entourée d'une guirlande. Au centre on voit un fort joli petit enfant; autour de l'enfant on lit cette légende: NATURA INTEGR: TALIS ESSE CUIO (NATURE IN-

TEGRE: VOILA CE QUE JE VEUX ETRE); et dans les plis du ruban de la guirlande cette inscription: SOCIETAS UNIVERSA CONTRA VIRUS VACCINUM (SOCIETE UNIVERSELLE CONTRE LE VIRUS DU VACCIN); enfin, sous la médaille, la doctrine qui suit:

“LA VACCINATION NE PROTEGE PAS CONTRE LA VARIOLE PAS MEME L'ESPACE D'UN JOUR. ELLE AFFAIBLIT TOUJOURS L'ENFANT QUI DEVIENT A CAUSE D'ELLE MAIGRE ET DEBILE. ET NE RECOUVRE JAMAIS SA VIGUEUR PRIMITIVE. ELLE PRODUIT UNE INFINITE DE MAUX RECONNUS PAR TOUS LES MEDECINS. ET QUI VONT QUELQUEFOIS JUSQU'A LA MORT. IL FAUT RESPECTER LE CORPS INTEGRE ET SAIN. ET NE PAS LE VICIER SOUS LE PRETEXTE FAUX DE L'IMMUNISER CONTRE DES CAUSES EXTERNES D'UN MAL QUE L'ON PEUT FACILEMENT COMBATTRE PAR DES MOYENS QUI SONT EUX-MEMES EXTERIEURS AU CORPS.”



FIN



